

# IWO Création

## Conditions Générales de Vente

### 1. Préambule

Le présent contrat est soumis au droit français, rédigé en langue française. Dans le cas où ces conditions générales seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

### 2. Définition

A chaque fois qu'ils seront utilisés dans le corps des présentes conditions générales, les termes ci-dessous auront la définition suivante :

- « Nous », « l'entreprise », « la société » : l'EURL IWO Création, sis 1B Rue Victor et Louis Liotard à 33000 Bordeaux (Gironde – France), immatriculé au R.C.S. de Bordeaux sous le numéro : 921 829 644
- « le client » : Toute personne physique majeure ou personne morale qui procède à l'achat de Produits et/ou service pour son usages propre ou les seuls besoins de son activité professionnelle.

### 3. Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente de la EURL IWO Création s'appliquent de plein droit à toutes ses ventes, ses prestations de fabrication et services, à l'égard de tout client sauf accord exceptionnel préalablement rédigé et avalisé par l'entreprise.

### 4. Commandes & Devis

Nos devis sont valables 30 jours à dater du jour d'émission. Passé ce délai, les prix pourront être révisés.

Les commandes des clients nous lient et sont considérées comme définitives après :

- Retour signé et annoté « bon pour accord » de nos devis ou toute autre acceptation écrite sur un support durable (au sens de la Directive 2011/83/UE du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2011)
- Versement d'un acompte de 40% du montant total de la commande concernée ou, le cas échéant, d'un acompte du montant spécifié dans le devis.

En cas de modification ou d'annulation de commande par le client ou bien s'il ne vient retirer cette dernière dans le délai convenu, le contrat sera résilié de plein droit et le ou les acomptes versés seront conservés à titre d'indemnité par l'entreprise, sauf accord spécifique et écrit de l'entreprise.

Aucun remboursement des acomptes ne pourra être réaliser après le début du travail ou la commande des matériaux.

Au même titre, en cas de non-respect par le client de ses obligations, l'entreprise pourra se prévaloir de la résolution de contrat de plein droit. Le client sera averti par lettre recommandée avec accusé de réception, après lui avoir enjoint dans les mêmes formes de respecter ses

obligations, les sommes avancées seront également conservées à titre de dommages et intérêts en réparation du préjudice ainsi subi.

Toute commande acceptée par l'entreprise étant définitive, toute demande contraire du client nécessite l'accord écrit de l'entreprise.

L'entreprise se réserve le droit de refuser toute nouvelle commande tant que les dernières contractées par le client ne sont pas intégralement réglées.

A l'exception d'un devis dûment numéroté et unique, aucun document technique ou commercial, dessin, photo ou autre n'a de caractère contractuel et ne saurait être considérés comme une offre ferme.

Tous travaux supplémentaires non prévus explicitement dans le devis seront considérées comme travaux supplémentaires ; ils donneront lieu avant toute exécution à la signature d'un avenant. L'entreprise est habilitée à prendre en cas d'urgence, toutes dispositions conservatoires nécessaires, sous réserve d'en informer le client.

## 5. Prix

Toute commande est facturée aux prix et conditions indiqués sur le devis accepté par le client, en tenant compte de la TVA applicable au jour du devis. Tout changement de taux pourra être répercuté sur le prix des produits ou service au moment de la livraison et de la facturation.

Nos prix s'entendent au départ de nos ateliers et, sauf convention spéciale, sont stipulés toutes taxes comprises (paiement comptant net). Toutefois, en cas de paiement différé total ou partiel, l'échéance est calculée à partir de la date de livraison. Nos prix sont fermes et définitifs. Sauf conditions particulières propres à la vente, les prix des prestations effectuées sont ceux figurant au devis dûment régularisé par le client.

Toute commande n'impliquant pas de pose doit être payée au jour de livraison ou de l'enlèvement des menuiseries.

Toute commande impliquant la pose par notre entreprise est payable à réception.

Les factures sont payables au siège social de l'entreprise : 1B Rue Victor et Louis Liotard, 33000 Bordeaux, France.

## 6. Escompte

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

## 7. Modalités de paiement

Le règlement des commandes s'effectue :

- soit par chèque bancaire à l'ordre de : IWO Création;
- soit par virement bancaire sur le compte de l'entreprise IBAN: FR59 1144 9000 0101 3723 6001 W86 (BIC: BDEIFRPPXXX)

L'acompte de 40% du montant total ou le montant de l'acompte spécifié dans le devis, le cas échéant, est exigible à la validation de la commande. Le solde est exigible à la livraison.

## 8. Défaut ou retard de paiement

La contestation partielle d'une facture ne dispense pas le client de régler la partie non contestée à son échéance.

En cas de livraison différée du fait du client, des frais de stockage peuvent être facturés.

En cas de prorogation d'échéance et/ou de non-paiement au terme convenu, des intérêts de retard calculés à partir de la date d'échéance non respectée, fixés à 3 fois le taux légal au jour de la facture seront facturés au client.

Le taux d'intérêt légal sera révisé tous les 6 mois (Ordonnance n°2014-947 du 20 août 2014).

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

## 9. Transport, transfert des risques

Nos fournitures sont faites « départ » de nos ateliers et voyagent aux risques et périls du destinataire, même lorsqu'elles sont expédiées franco de port. Il appartient au destinataire de faire des réserves nécessaires auprès des transporteurs avant de prendre livraison des marchandises.

Dans le cadre d'une livraison ou d'une pose par l'entreprise des marchandises vendues, le transfert des risques s'opère à la livraison des fournitures au client qui en assure, dès cet instant, la garde juridique.

Nous nous réservons la propriété des marchandises fournies jusqu'à complet paiement des sommes dues par l'acheteur, même en cas d'octroi de délais de paiement. Toutefois, l'acheteur deviendra responsable de ces marchandises dès leur remise matérielle.

Conformément à l'article L216-2 du code de la consommation « Tout risque de perte ou d'endommagement du bien est transféré au consommateur au moment où ce dernier ou un tiers désigné par lui prend physiquement possession de ces biens. »

À ce titre, si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, la société se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues et restées impayées.

## 10. Livraison et délais

La livraison est effectuée :

- soit par la remise directe de la marchandise à l'acheteur ;
- soit par l'envoi d'un avis de mise à disposition en magasin à l'attention de l'acheteur ;
- soit au lieu indiqué par l'acheteur sur le bon de commande.

Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti.

Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des produits ne pourra pas donner lieu au profit de l'acheteur à :

- l'allocation de dommages et intérêts ;
- l'annulation de la commande.

Nous sommes dégagés de tout engagement de délai :

- Dans le cas où les conditions de règlement prévues n'auraient pas été respectées ;
- Dans le cas où des renseignements nécessaires pour l'exécution des ordres ne nous seraient pas donnés en temps utile ;
- Dans le cas où les conditions d'acceptation de commande prévues n'auraient pas été respectées ;
- En cas de retard de nos propres fournisseurs, casse en cours de transfert ou de pose, événement fortuit, etc.
- En cas d'annulation d'une commande ou modification de celle-ci au cours de la période de fabrication, les produits à caractéristiques spéciales du client seront mis à sa disposition et facturés à celui-ci.

L'entreprise est également dégagée lorsqu'il y a incompatibilité des travaux à réaliser avec l'état des supports sur lesquels l'entreprise doit intervenir au regard des normes techniques et professionnelles.

D'une manière générale, tous travaux conditionnant l'exécution de la pose et ressortant d'une autre profession du bâtiment sont à la charge du client.

### 11. Réception et conformité

Le client est tenu de prendre l'ensemble des dispositions permettant au personnel de l'entreprise d'accéder facilement et sans danger au lieu de pose. L'entreprise décline toute responsabilité d'un dommage causé par un de ses véhicules, de son matériel et survenant sur le lieu de l'exécution de la prestation des conséquences d'un accès difficile ou des installations non signalées.

La réception des travaux à lieu dès leur achèvement. Elle est prononcée à la demande de l'entreprise avec ou sans réserve. La réception libère l'entreprise de toutes ses obligations contractuelles et initialise le départ des garanties légales. Aucune réclamation ne peut être admise ultérieurement.

Le refus de réception doit être motivé par écrit et par lettre recommandée avec accusé de réception dans les cinq jours de la demande de réception sollicitée par l'entreprise. Si la visite a eu lieu, le motif de ces refus doit être porté sur le procès-verbal de réception.

Si la réception doit intervenir judiciairement, les frais seront supportés par le client.

En cas de livraison sans pose, le client ou son représentant est tenu d'assister le livreur et de vérifier modèle et état des biens livrés. Il doit vérifier à la livraison la conformité des produits livrés aux produits commandés et l'absence de vice(s) apparent(s). Les réclamations sur les vices apparents ou sur la non-conformité du produit livré au produit commandé doivent être formulées auprès de l'entreprise par le client par écrit.

Il appartient au client de fournir justificatifs quant à la réalité des vices ou anomalies constatées ; l'entreprise doit pouvoir procéder à la contestation de ces vices et y porter remède. Tout retour de produit doit faire l'objet d'un accord formel entre le client et l'entreprise.

Le produit comportant un défaut de conformité ou un vice apparent reconnu par le vendeur et signalé dans le délai susmentionné fait l'objet d'un remplacement ou d'une remise en état, à l'exclusion de tout dédommagement à quelque titre que ce soit. Les garanties étant celles assurées par les fournisseurs de l'entreprise.

## 12. Garantie

Les produits et prestations ne sont soumis qu'à la seule garantie légale de conformité et des vices cachés (Articles L.217-3 à L217-17 du Code de la consommation et 1641 à 1643 du Code civil).

Le client est tenu d'appliquer les conseils d'entretien, des biens livrés et/ou posés, qui lui ont été indiqués par l'entreprise.

Nous ne sommes jamais responsables des dommages résultant d'une mise en œuvre de nos produits non conforme aux règles de l'Art, ainsi que des détériorations résultant d'une mauvaise manipulation, des conditions de transport ou de stockage défectueuses, de l'utilisation de nos produits dans des conditions physiques ou chimiques défavorables ou de l'usure normale des biens.

Le maintien dans le temps des performances de nos produits fabriqués selon l'état de la technique en vigueur, est subordonné à leurs conditions d'entretien et d'utilisation.

Les produits et les prestations sont garantis sur présentation d'un original de la facture conformément aux dispositions légales.

## 13. Force majeure

La responsabilité de la société ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1218 du Code civil.

## 14. Litiges - Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

En cas de litige, le client devra s'adresser à l'entreprise par écrit sur tout support durable.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Bordeaux.

## 15. Propriété intellectuelle

Nos devis, dessins et plans, modèles et créations restent notre propriété. Ils ne sauraient être communiqués à des tiers ni reproduits, sans notre autorisation écrite sous peine de dommages et intérêts.

## 16. Exploitation des photographies et vidéos

Lors de la signature du devis le client consent à l'entreprise le droit de prendre et d'utiliser gratuitement photographies et/ou vidéos des produits fabriquées / installées dans le cadre du dit contrat.

L'utilisation de ces photographies se limite principalement à une exploitation commerciale sur les supports de communication utilisés par l'entreprise (papiers, numériques, vidéos, réseaux sociaux) et peut également intervenir dans le cadre du processus de contrôle qualité.

L'entreprise s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies et vidéos susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation du propriétaire / locataire / utilisateur du bien ou pouvant porter atteinte à sa propriété industrielle et/ou intellectuelle.

Vous disposez en outre d'un droit de regard sur l'usage de ces supports et de la possibilité, à la signature du contrat, de refuser cette clause en le spécifiant par écrits lors de la commande.

### 17. Protection des données personnelles

Les données personnelles collectées par l'entreprise sont enregistrées dans son fichier clients. L'ensemble des informations collectées sont nécessaires à la conclusion et à l'exécution du contrat et seront principalement utilisées pour la bonne gestion des relations avec le client, le traitement des commandes et la promotion des services de l'entreprise. Les informations personnelles collectées seront conservées aussi longtemps que nécessaire à l'exécution du contrat, à l'accomplissement par l'entreprise de ses obligations légales et réglementaires ou encore à l'exercice des prérogatives lui étant reconnues par la loi et la jurisprudence. L'accès aux données personnelles est strictement limité aux employés et préposés de l'entreprise, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées nécessaires à la gestion des commandes, sans qu'une autorisation du client ne soit nécessaire.

En dehors des cas énoncés ci-dessus, l'entreprise s'engage à ne pas vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable du client, à moins d'y être contrainte en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.). Enfin, en cas de transfert des données en dehors de l'Union européenne (« U.E. »), il est rappelé que les destinataires externes à l'entreprise seraient contractuellement tenus de mettre en œuvre les efforts et moyens nécessaires afin de garantir un niveau de protection équivalent à celui fourni au sein de l'U.E.